

1. La Commission peut-elle indiquer combien de projets devant être réalisés au Portugal ont été approuvés pour 1998 et de quels projets il s'agit?
2. Par quelles autorités portugaises ces projets ont-ils été approuvés?
3. Quels critères ont été utilisés et déterminants pour la sélection des projets?
4. Quelle est la répartition des crédits réservés à cet effet entre les États membres de l'Union européenne?

(98/C 386/183)

QUESTION ÉCRITE E-1463/98
posée par Quinídio Correia (PSE) à la Commission
(13 mai 1998)

Objet: Projets présentés par l'UGC à la Commission

L'octroi d'un soutien financier a été refusé pour les projets destinés à promouvoir et à protéger les intérêts des consommateurs en 1998, qui avaient été présentés par l'Union générale des consommateurs du Portugal.

1. La Commission peut-elle indiquer quels critères ont été appliqués et déterminants pour la sélection des projets?
2. Quelle est la répartition des concours financiers entre les États membres de l'Union européenne?
3. Combien de projets destinés à être réalisés au Portugal ont été approuvés par la Commission pour 1998 et de quels projets s'agit-il?

(98/C 386/184)

QUESTION ÉCRITE P-1466/98
posée par Helena Torres Marques (PSE) à la Commission
(7 mai 1998)

Objet: Projets portugais dans le domaine de la politique des consommateurs

À la suite de l'appel à présentation de projets publié dans le JO C 277 du 12.9.1997, l'Union générale des consommateurs (UGC) du Portugal a soumis à la Commission européenne trois projets relevant de la politique des consommateurs qui correspondaient aux priorités définies par la Commission pour 1998 mais qui ont été rejetés.

Pour mieux faire comprendre à l'UGC les raisons de ce rejet, la Commission pourrait-elle fournir les informations suivantes:

1. Combien de projets à réaliser au Portugal ont été approuvés pour 1998 dans le domaine de la politique des consommateurs et quels sont-ils?
2. Quelles sont les entités portugaises dont les projets ont été retenus?
3. Quels critères ont été déterminants dans le choix des projets?
4. Comment les crédits disponibles ont-ils été répartis par les divers États membres?

Réponse commune
aux questions écrites E-1448/98, E-1463/98 et P-1466/98
donnée par M^{me} Bonino au nom de la Commission

(19 juin 1998)

1. et 2. En réponse à l'appel à propositions publié au Journal officiel ⁽¹⁾, la Commission a reçu 378 demandes de subventions. 60 projets ont été sélectionnés pour obtenir une subvention, dont 3 proviennent du Portugal: Edideco-Editores para Defesa do Consumidor, Lda (projet d'action conjointe visant la suppression de trois types de clauses abusives dans les contrats de voyage, subvention de 35 610 écus) Associação de arbitragem de conflitos de consumo do distrito de Coimbra (simplification des méthodes de règlement des conflits des